



Refus de fournir le détail des écritures comptables

Par mx21, le **06/08/2022** à **15:33**

Bonjour à tous,

J'ai une procédure de surendètement avec une société de crédit. J'ai demandé à la société de me remettre le détail comptable ligne par ligne du crédit qui fait l'objet de la procédure de surendètement.

J'ai bien reçu une partie du listing du 07/08/2009 au 19/03/209 mais refuse de me fournir le complément des écritures entre le 19/03/2017 et le 05/04/2018 pour justifier une différence en ma défaveur de 304.17 euros.

Il en est de même 11/04/2017 au 14/11/2017 pour une somme de 625 euros qui leur à versé un huissier.

Pour ces deux sommes , plus les frais en plus, je ne peux obtenir malgré l'ensemble des écritures comptables.

Est ce légale; Mesci pour vos réponses